

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2014

---

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1813)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N° 2

présenté par  
M. Gille  
-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 116, après la référence :

« I »

insérer la référence :

«, I bis A ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.